

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE LEGERE 2017-2020**

NATIONAL OPEN BIC  
17 et 18 juin 2017  
Baie du Pouliguen, La Baule  
CNBPP  
5C

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe **PRESCRIPTIONS FEDERALES** (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenu d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux des classes : OPEN BIC

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en LIGNE :

<http://marketplace.awoo.fr/389/Shop/std/virt/regate>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OPEN BIC	30€

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 15 avril de 9h00 à 13h00

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>17 JUIN</b>	<b>10h00</b>	<b>Toutes</b>
<b>18 JUIN</b>	<b>14h00</b>	<b>Toutes</b>

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

Affichées selon les prescriptions fédérales

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type construit ou raid

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand à 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Système de classement a minima

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CNBPP

77 rue François BOUGOIN 44510 Le Pouliguen

[contact@cnbpp.fr](mailto:contact@cnbpp.fr)

ANNEXE ZONE DE COURSE

